## N1102 DÉMÉNAGEMENT

## Autres emplois décrits

- · Aide-déménageur / Aide-déménageuse
- Bardeur / Bardeuse en déménagement de transfert industriel
- · Chef d'équipe déménageur / déménageuse
- · Chef déménageur / déménageuse

- Déménageur / Déménageuse
- Déménageur conducteur / Déménageuse conductrice de poids lourd
- · Déménageur emballeur / Déménageuse emballeuse
- Déménageur professionnel / Déménageuse professionnelle

### **Définition**

- · Réalise le déménagement de biens matériels (mobilier, appareils, objets, machines, ...) d'un lieu à un autre, pour le compte d'un client.
- Effectue tout ou partie des opérations de manutention (emballage/déballage, montage/démontage, protection, chargement/déchargement du véhicule, réinstallation dans les nouveaux locaux, ...) selon la réglementation (sécurité), les instructions fixées et les impératifs de satisfaction de la clientèle (qualité, délai, ...).
- Peut conduire le véhicule de déménagement.
- Peut coordonner l'activité d'une équipe et les opérations de déménagement.

### Accès à l'emploi

Ce métier est accessible avec un CAP de déménageur professionnel. Il est également accessible sans diplôme ni expérience professionnelle. Les permis poids lourds C, C1, CE, C1E (précédemment C ou EC) complétés par la Formation Initiale Minimale Obligatoire -FIMO- sont exigés pour les conducteurs de véhicules. Un renouvellement périodique de la FIMO par la Formation Continue Obligatoire -FCO- est exigé. Une bonne condition physique est requise.

Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite en Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être demandé(s).

#### Certifications et diplômes :

- · Attestation de formation monte-meubles
- · Chariots à mât rétractable (CACES R 489-5) Depuis le 01/01/2020
- Chariots à poste de conduite élevable (hauteur plancher > 1,20 m) (CACES R 489-6) Depuis le 01/01/2020
- · Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté (CACES R 389)
- · Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté (CACES R 489) Depuis le 01/01/2020
- · Chariots élévateurs à mât rétractable (CACES R 389-5)
- Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (CACES R 389-3)
- Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6000 kg (CACES R 389-4)
- Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale < ou = à 6 tonnes) (CACES R 489-3) Depuis le 01/01/2020
- Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes) (CACES R 489-4) Depuis le 01/01/2020
- Chariots porteurs (capacité de charge < ou = à 2 tonnes) (CACES R 489-2A) Depuis le 01/01/2020
- · Chariots tracteurs (capacité de traction < ou = à 25 tonnes) (CACES R 489-2B) Depuis le 01/01/2020
- Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6 000 kg (CACES R 389-2)
- Conduite des chariots hors production des chariots à conducteur porté de toutes les catégories (CACES R 489-7) Depuis le 01/01/2020
- Conduite hors production des PEMP des types 1 et 3 (CACES R 486-C) Depuis le 01/01/2020
- Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production (CACES R 389-6)
- · Formation Continue Obligatoire (FCO)
- · Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO)
- Gerbeurs à conducteur accompagnant (CACES R 485) Depuis le 01/01/2020
- Gerbeurs à conducteur accompagnant (h > 2,50 m) (CACES R 485-2) Depuis le 01/01/2020
- Gerbeurs à conducteur accompagnant (1,20 m < h < ou = à 2,50 m) (CACES R 485-1) Depuis le 01/01/2020
- · Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20 m) (CACES R 489-1B Depuis le 01/01/2020
- · Grues auxiliaires de chargement de véhicules (CACES R 390)
- Grues de chargement (CACES R 490) Depuis le 01/01/2020
- · Grues mobiles (CACES R 383)
- Grues mobiles (CACES R 483) Depuis le 01/01/2020
- PEMP du groupe A (CACES R 486-A) Depuis le 01/01/2020
- PEMP du groupe B (CACES R 486-B) Depuis le 01/01/2020
- Plates-formes élévatrices mobiles de personnel (CACES R 486) Depuis le 01/01/2020
- · Plates-formes élévatrices mobiles de personnes ou PEMP (CACES R 386)
- · Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (CACES R 389-1)
- Transpalettes et préparateurs sans élévation du poste de conduite (h < ou = à 1,20 m) (CACES R 489-1A) Depuis le 01/01/2020

# Compétences

## Savoir-faire

	Monter et régler une installation, une machine
5 1 51 ·	Démonter un équipement, une installation
Production, Fabrication	Déménager des matières dangereuses (gaz, produits chimiques,)
	Déménager des objets fragiles ou précieux (objets d'art, meubles d'époques,)
Construction	Procéder à une opération de transfert de machine industrielle
Maintananaa Dánaratian	Réaliser l'entretien du matériel
Maintenance, Réparation	Réaliser une opération de maintenance
Prévention des risques	Superviser des opérations, des actions
	Réaliser un état des lieux
	Ranger les éléments déménagés dans un véhicule ou un conteneur
	Manipuler un engin de manutention ou de chantier
	Charger, décharger, manutentionner des produits
Gestion des stocks	Déménager des objets volumineux
	Sélectionner et charger le matériel de déménagement en fonction de la commande
	Lever des produits pondéreux
	Conditionner des produits
	Coordonner des opérations de déménagement
Logistique	Effectuer le transit international d'un convoi de déménagement routier
Transport	Conduire un poids lourd
Relation client	Recueillir et analyser les besoins client
	Répondre aux attentes d'un client
Développement commercial	Développer et fidéliser la relation client
Stratégie de développement	Évaluer la mise en oeuvre d'un projet, plan d'action
Management	Animer, coordonner une équipe
Management	.,,
Organisation	Respecter les règles de Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (QHSSE)

### Savoir-être professionnels

Travailler en équipe

Faire preuve de rigueur et de précision

S'adapter aux changements

#### Savoirs

Domaines d'expertise

Normes et procédés

Électricité

Gestes et postures de manutention

Maintenance de véhicules

Mécanique

Mécanique poids lourds

Législation sociale

Réglementation des douanes

Réglementation du transport de marchandises

Réglementation liée au déménagement

Caractéristiques du chronotachygraphe

Lecture de carte routière

Lecture de plan, de schéma

Calcul dimensionnel (surface, volume, ...)

Chiffrage/calcul de coût

Modalités de chargement/déchargement de marchandises

Utilisation d'équipements d'emballage

Utilisation d'outillages manuels

Utilisation de matériel de protection d'objets

Véhicule articulé

Véhicule avec grue auxiliaire de chargement

Véhicule porteur de plus de 3,5 t

Techniques professionnelles Techniques d'arrimage

### Contextes de travail

Produits, outils et matières



Conditions de travail et risques professionnels

Au domicile d'un particulier

Déplacements professionnels

Port d'équipement de protection (EPI, casque...)

Port et manipulation de charges lourdes

Ö	Horaires et durée du travail	Travail de nuit  Travail en horaires fractionnés  Travail le week-end
<u>≟=</u>	Publics spécifiques	Particuliers

## Secteurs d'activité

· Logistique et transport